<u>Objet</u> : Constitution de partie civile au nom de la ville de Châteaubriant dans l'affaire des vols et dégradations commis le 28 juillet 2020

E X P O S É

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020-64 du 9 juillet 2020 portant délégation à Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice,

Vu l'avis à victime du 15 décembre 2020 transmis par le Tribunal correctionnel de Nantes,

Considérant qu'une information judiciaire a été ouverte à l'encontre du présumé auteur pour avoir soustrait frauduleusement deux véhicules la nuit du 28 juillet 2020 et conduit ces mêmes véhicules sans être titulaire du permis de conduire et de manière imprudente, occasionnant des dommages matériels au préjudice de la Ville de Châteaubriant ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de se constituer partie civile dans cette affaire en vue d'obtenir réparation des dommages subis en cas de condamnation du prévenu ;

Considérant en conséquence qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser expressément M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à se constituer partie civile au nom de la Ville de Châteaubriant dans l'instance pénale ci-avant rappelée.

D E C I S I O N

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à se constituer partie civile au nom de la Ville de Châteaubriant dans l'instance pénale ouverte pour des faits de vol de véhicules et de dégradation de biens municipaux commis le 28 juillet 2020 ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à désigner les conseils à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la Ville de Chateaubriant dans le cadre de l'action civile jusqu'à l'issue de la procédure ouverte devant le tribunal correctionnel compétente et pour exercer, le cas échéant, les voies de recours, contre ces décisions ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte afférent à ce litige ;

- de charger M. le Maire ou l'Adjoint Délégué de l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique
044-214400368-20210216-622-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 16-02-2021
Publication le : 17-02-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021
Le Maire

Le Maire,
Alain HUNAULT